

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 novembre 2018

DELIBERATION N° 208/11/2018 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A LA SOCIETE STOP FLOW

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 novembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 novembre 2018.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Alain GABACH, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Brigitte BAREGES, Jean-Martial DEJEAN à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Paulette MULLER-DUPONT à Bernard GISQUET, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Nadine BOUVET, Aurore KOTHE, Valérie RABAULT, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La société STOP FLOW, créée par Olivier GUILLOU, à Perpignan (66000) au 10 rue des Augustins, a pour objet de développer un dispositif anti inondation gonflable.

Leur innovation réside dans le produit, reconnu comme une solution simple et économique, inspiré de la fabrication des paddles gonflables et constituant une véritable barrière anti-inondation.

Leur projet d'innovation technologique représente un investissement de 384 000 €.

STOP FLOW est une société en cours de création, avec 4 personnes à son actif. A minima elle créera 5 emplois supplémentaires dans un délai de 3 ans. Dès son immatriculation, l'entreprise sera domiciliée et hébergée à la pépinière d'entreprises du Grand Montauban.

Afin de réaliser ce projet, l'entreprise a sollicité les collectivités locales pour un financement.

Aussi, le Grand Montauban, par délibération n°187 du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Vu la délibération n°36 du 22 mars 2018 portant « Appel à projet Start-Up Grand Montauban »,

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 45% de l'investissement éligible, plafonné à 100 000 €, et sachant que le Grand Montauban est la seule collectivité à avoir été sollicitée, il a été prévu :

- Aide du Grand Montauban, sur l'investissement d'innovation et de développement, dans le cadre du FCIE (Fonds Communautaire d'Intervention Economique) : 30 000 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 novembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide à l'entreprise STOP FLOW d'un montant de 30 000 € dans le cadre de son investissement innovation,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec l'entreprise STOP FLOW, telle qu'annexée à la présente.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide à l'entreprise STOP FLOW d'un montant de 30 000 € dans le cadre de son investissement innovation,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec l'entreprise STOP FLOW, telle qu'annexée à la présente.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 DEC. 2018

De sa publication le :

06 DEC. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 novembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

